MAIRIE D'HERVELINGHEN. Procès verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 18 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS CANTON DE DESVRES MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 18 mars 2021 à 19 h

Le dix huit mars deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales. En raison de la crise sanitaire, les conseillers avaient la possibilité de participer à la réunion par vidéo conférence, avec inscription préalable.

> Appel des présents

<u>Etaient présents</u>: Pierre Ammeux, Laurent Darré, Raphaël Crépin, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Hubert Delplanque, Thibault Dautriaux-Poulet (par vidéoconférence) et Stéphanie Comte (par vidéoconférence)

<u>Absents excusés</u>: Hélène Gras, qui a donné procuration à Pierre Ammeux, Brigitte Honvault, qui a donné procuration à Raphaël Crépin et Dominique Rigaux

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 05

- > Approbation du huis clos en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité des membres présents ou représentés
- > Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 13 janvier 2021
- Désignation du secrétaire de séance : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sandrine Sergent ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

QUESTION N°1 : délibération sur la suppression du budget du CCAS au 31/12/2020. Intégration du solde au budget principal de la commune.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°2 : Délibération concordante afin d'acter les nouvelles dispositions prises au reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Monsieur le Maire expose, la FDE a modifié les modalités de reversement du produit de la TCCFE lors de son conseil d'administration du 17 octobre 2020, dans les conditions et limites prévues à l'articleL5212-24

du CGCT, et a fixé la fraction du produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE 62 sur le territoire des communes concernées, afin de couvrir les dépenses engagées, de la manière suivante :

- 1 % pour le contrôle de la TCCFE
- 1 % pour les frais de gestion
- 1 % pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE pour l'éclairage public
- 2 % pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE pour les générateurs des bâtiments.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune, sera de 95 % à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 %.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

* ...

QUESTION N°3 : Délibération sur la limitation de l'exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

M le Maire expose, pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction achevées à partir du 1^{er} janvier 2021, selon les nouvelles modalités de l'article 1383 du CGI qui s'appliqueront à partir de 2022 :

- pour les locaux d'habitation : 100 % d'exonération pendant 2 années qui suivent celle de leur achèvement
- pour les autres locaux : exonération de 2 ans à hauteur de 40 % de la part communale

Cependant notre commune à la possibilité de limiter l'exonération de 2 ans sur les locaux d'habitation à un taux plus faible entre 40 % et 90 %.

Après débat, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de maintenir cette exonération pour les locaux d'habitation au taux maximum de 100 % pendant 2 ans.

QUESTION N°4 : délibération sur les propositions de 2 bureaux d'étude "cohose" et" la compagnie des tiers lieux" pour le projet d'accompagnement d'utilité collective de la maison communale à destination des habitants de la commune.

Au précédent conseil municipal, les élus ont souhaité, pour pouvoir se positionner, qu'une seconde proposition chiffrée soit proposée. Mme Stéphanie Comte expose les 2 propositions émanant des sociétés Cohose et de la compagnie des tiers lieux.

Après débat le conseil municipal trancherait en faveur de la "compagnie des tiers lieux", structure ayant une expertise spécifique dans ce domaine. Toutefois, quelques interrogations subsistent, celui du prix (HT ou

TTC), poser la question s'il existe des subventions possibles dans le cadre de l'étude, si au vu de la situation sanitaire il est possible de décaler l'agenda proposé de quelques mois enfin si une aide et un appui pourra être apporté dans le montage et la recherche de subvention des projets qui seront retenus.

Madame Stéphanie Comte reprend contact avec la structure pour apporter ces précisions au prochain conseil municipal.

QUESTION N°5 : délibération sur la proposition de 2 bureaux d'étude (V2R et ACC-S) pour l'élaboration d'un plan d'action "sécurité routière" sur la D244 traversant notre commune.

Mme Stéphanie Comte expose les 2 propositions émanant de la société V2R et ACC-S. V2R propose un devis de 4050 euros HT, 4860 euros TTC, ACC-S propose une étude à 7700 euros HT, 9240 euros TTC. Les 2 propositions correspondent bien aux attentes du conseil, mais le groupe sécurité routière du conseil municipal va retravailler le cahier des charges qu'il soumettra au bureau d'étude.

En effet, une étude est actuellement menée par Jocelyn Drumare, Architecte urbaniste sur l'aménagement du Centre Bourg. Mr Jocelyn Drumare est une connaissance d'un membre du CM, il réalise cette étude à titre gracieux. Cette étude a pour objectif de proposer des stratégies d'aménagement en lien avec les projets et les équipements existants du village et la problématique de sécurité routière. Cette étude préopérationnelle sera une donnée d'entrée pour la prestation du bureau d'étude sélectionné. Un rendu de l'étude est prévu pour fin avril / début mai.

Après débat autour des propositions d'étude de faisabilité sur la mise en sécurité, le conseil a tout de même souhaité délibérer sur le choix du bureau d'études. Il a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir la proposition de V2R pour un montant de 4050 € HT soit 4860 €TTC.

QUESTION N°6 : présentation des projets rattachés à la voierie pour 2021.

Monsieur Le Maire présente différents projets

- création d'un fossé entre les jardins de Mil ans et la route de Ramsault avec plantation d'une haie sur le domaine public. Projet de faisabilité étudié avec le Département et avec l'accord du propriétaire du terrain limitrophe, Monsieur Hamy Patrick. Budget de 2500 € HT soit 3000 € TTC.
- entretien des chemins communaux (nids de poule). Renseignements pris concernant le remblais, 35 euros la tonne HT soit 42 € TTC, livré et posé. A voir, les besoins au niveau quantité.
- entretien du chemin vers Ramsault, via la rue des monts. Gros ravinement à ce niveau, travaux à prévoir pour l'évacuation d'eau et la pose de gravier. Proposition d'un devis à 5950 € HT soit 7140 € TTC

Monsieur Le Maire propose de prévoir ces sommes au budget primitif de 2021. Toutefois, une réunion est prévue en avril avec le Parc Naturel Régional au sujet des inondations. Dans le cadre de la prévention des inondations ces propositions seront soumises afin d'obtenir une éventuelle subvention.

QUESTION N°7 : Transfert de la gestion de l'eau potable de Suez-eaux de Calais vers la CCT2C.

ر. بن ر

Monsieur Le Maire informe que depuis le 06 Mars 2021 (fin de contrat avec Suez), la CCT2C qui a compétence, reprend la gestion de l'eau potable de la commune et du hameau de Ramsault. Nous sommes la deuxième commune aprés Wissant à y être rattachée. Dans les années à venir d'autres communes seront seront également rattachées à la CCT2C.

Monsieur Le Maire indique qu'il n'y aura pas d'incidence sur le prix de l'eau qui restera le même (avec toutefois l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2021). Pas de changement concernant l'assainissement dont la compétence revient depuis décembre 2019 à la CCT2C.

La CCT2C travaille sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau au niveau du captage de Wissant. Quelques travaux seront réalisés sur notre réserve d'eau située en haut de la rue des Monts.

Reste à solutionner la problématique du forage sur le terrain privé de Monsieur Crépin qu' il faudra reboucher. Affaire à suivre.

QUESTION N°8 : désignation de 3 membres parmi les habitants de la commune, de plus de 23 ans au 31décembre 2021, en vue de l'élection d'un juré d'assises pour 2022.

Un tirage au sort approuvé par le conseil municipal a été réalisé à partir des listes électorales.

Les trois noms des citoyens "sortis"sont pour la commune, Patrick Hamy, Christophe Chrétien et François Mulliez.

QUESTIONS DIVERSES:

- vote du budget primitif entre le jeudi 8 avril et le mardi 13 avril.

Monsieur le Maire propose une réunion de conseil le mardi 13 avril afin de valider le budget primitif 2021, approbation de l'assemblée.

- élections législatives partielles des 4 et 11 avril 2021.

Un tableau de permanence du bureau de vote a été complété pour la journée du 4, en prévision du maintien des élections législatives partielles.

- exposition sur la vie d'un soldat français au moment de la guerre d'Indochine.

Il s'agit de l'exposition du parcours d'un soldat français de son départ de France jusqu'à sa mort à la guerre.

Prêt de la salle de classe pour cette exposition qui durera 3 semaines en juillet. Participation de 2 euros et gratuit pour les habitants de notre commune.

- la fibre optique

Toutes les habitations du village et du hameau de Ramsault seront éligibles à partir de décembre 2021. A partir de cette date les offres fibre de tous les fournisseurs internet seront disponibles pour tous. Le prestataire choisi finalisera le branchement de votre habitation. L'information à la population en temps voulu suivra.

- animations à venir :

En lien avec Cap'Anim,

Chasse aux œufs le week-end de Pâques (organisation adaptée à la situation sanitaire) et concours de dessins Défi'Artiste sera reconduit durant les vacances de Pâques.

- compte rendu du RPI remis à chaque conseiller

Pour information. Suite au non respect des règles d'urbanisme en lien au dépôt d'un permis de construire, Monsieur Le maire a établi un procès-verbal adressé au procureur de la république de Boulogne su Mer et à la DDTM complété par un dépôt plainte gendarmerie. Un courrier recommandé a également été adressé aux personnes concernées. A ce jour un délai de réponse est accordé aux personnes concernées.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21 heures 54.

Fait à Hervelinghen le 22 mars 2021.

Pierre Ammeux

Maire d'Hervelinghen